

nom de tous les délégués des pays représentés, le vœu qu'une Conférence internationale soit organisée par tous les pays intéressés, producteurs et consommateurs de pétrole, en vue d'établir un point uniforme d'inflammabilité pour l'admission aux douanes du pétrole raffiné, avec réserves, s'il est nécessaire, pour les colonies.

**Le Conseil supérieur de l'Agriculture de Belgique.** — Etant données les applications variées du pétrole mis actuellement en vente, et les dangers de l'emploi du pétrole contenant une trop grande proportion de produits volatiles, le Conseil supérieur de l'Agriculture émet le vœu de voir soumis à la surveillance du Gouvernement le pétrole mis en vente pour l'usage domestique.

**M. Neuburger.** — D'établir, année par année, dans chaque Comité régional, une bibliographie des ouvrages et des notes intéressant l'industrie du pétrole. Il serait désirable que l'ensemble de ces bibliographies fut centralisé par un commissaire spécial qui les classe tous les ans.

Adresse pour la correspondance : *Commission du Pétrole, Laboratoire de minéralogie de l'Université, à Bucharest.*

## CREUSEMENT DES PUITTS

EN

## TERRAINS AQUIFÈRES

—

## ERRATUM

—

Dans l'article paru sous ce titre dans le tome XI des *Annales des Mines de Belgique*, p. 797, s'est glissée une erreur, qui existait d'ailleurs dans le mémoire original de M. Joosten publié par le *Glückauf*. La Société *Entreprise générale de fonçage*, à Paris, nous informe qu'elle a continué le fonçage n° 71 avec la firme *Gebhardt et Koenig*, de Nordhausen, laquelle s'est substituée à la *Hannoversche Tiefbohrgesellschaft*.